

*Immigration—Loi*

Si le gouvernement voulait vraiment mettre fin aux abus, quelle meilleure façon a-t-il de le faire que de veiller à ce que nos lois prévoient un système de détermination du statut de réfugié qui soit expéditif et juste? Cela nous amène au délai de trois ans ou presque. Si le système traitait les demandes équitablement en l'espace de semaines ou de mois au lieu de mois et d'années, ce serait la meilleure façon de décourager les personnes qui veulent en abuser. Les soi-disant experts-conseils en immigration, les passeurs, qui demandent jusqu'à 10 000 \$ et 15 000 \$ pour leurs services spéciaux ne pourraient plus faire d'affaires, car personne ne sacrifierait les économies de toute une vie pour pouvoir rester dans un pays quelques semaines ou quelques mois tout au plus. Ce serait différent si on pouvait escompter rester ici quelques années. Cela vaudrait alors la peine. Mais s'il faut qu'un demandeur du statut de réfugié qui n'est pas un réfugié authentique verse 10 000 \$ et plus pour venir ici et voir son sort décidé en quelques mois, il ne saurait y avoir de meilleur moyen de le décourager.

● (1200)

C'est le genre de message que l'on aurait dû faire passer au lieu de faire tout simplement traîner les décisions jusqu'à trois ans pour ensuite déclencher une hystérie collective en réaction à l'arrivée de 174 étrangers avec le projet de loi C-84. Il ne faut pas oublier que le projet de loi C-84 vise les personnes qui arrivent par bateau. Des 15 000 cas en souffrance à l'heure actuelle, 300 personnes sont arrivées par bateau. Les 14 700 autres sont arrivés par avion, par train, par autobus, en voiture, et par les États-Unis.

Le gouvernement a essayé de faire passer le projet de loi C-84 comme la fin des fins en matière de législation sur les réfugiés. Ce n'est pas le cas. Le projet de loi ne règle qu'une infime partie du très vaste dilemme qui se pose à nous en tant que pays et membre de la communauté internationale.

Si le gouvernement avait vraiment voulu décourager les manipulateurs qui ont organisé l'escroquerie portugaise, ceux qui sont responsables de l'escroquerie brésilienne, ceux qui ont perpétré l'escroquerie turque, ceux qui vendent des visas, des passeports et de faux numéros d'assurance sociale, il n'aurait pas attendu des mois et des années pour agir. Le gouvernement ne devrait pas remettre à plus tard toutes poursuites contre ces experts-conseils en immigration. Aujourd'hui même, ces gens-là continuent d'exercer leur commerce dans les rues de Toronto et de Montréal.

Si le gouvernement s'inquiétait vraiment des abus, il n'aurait pas attendu à l'été de 1987 pour présenter un projet de loi, un projet de loi qui va à l'encontre des intérêts supérieurs du Canada. Il aurait plutôt pris tout de suite les mesures qui s'imposaient. S'il avait voulu promulguer un projet de loi coercitif, il aurait pu le faire en même temps que le projet de loi C-55. Il aurait pu présenter un tel projet de loi non pas il y a quelques mois, mais au tout début de son mandat.

Le ministre a parlé d'un grand débat. Il faisait sans doute allusion à la démarche qui a abouti aux projets de loi C-84 et

C-55. Cette démarche n'avait rien de très honorable. Nous n'avons eu qu'une semaine pour étudier le projet de loi C-84 au comité. C'est seulement au cours de cette semaine-là que nous avons vraiment pu examiner à fond cette mesure, l'étudier article par article. Une semaine uniquement pour entendre les témoins. Et la plupart venaient du centre du Canada parce que ceux de l'Est ou de l'Ouest n'avaient pas eu le temps de se préparer.

Ensuite, on a empêché d'autres personnes de se présenter sous prétexte que le comité n'avait pas le temps de les entendre. Voilà la démarche qu'on a dictée aux Canadiens. Et elle n'est pas un bel exemple de démocratie participative, d'une démocratie qui comble les aspirations des Canadiens, qui leur donne voix au chapitre, et qui leur permet d'exposer leur suggestions et leurs recommandations car le gouvernement a tout simplement forcé la cadence. Il a accéléré cette démarche à la Chambre, au comité et de nouveau à la Chambre.

Le procédé n'était guère plus honorable dans le cas du projet de loi C-55. On a prévu du temps supplémentaire pour entendre des témoins, bien sûr, mais toujours au pas de charge.

Je disais tout à l'heure que le gouvernement aurait dû présenter ces mesures au début de son mandat, et non pas après trois ans de pouvoir. Mais puisqu'il en avait décidé ainsi, le moins qu'il aurait pu faire eût été d'organiser un débat en bonne et due forme pour parfaire une mesure prévue pour durer des années.

Je parle d'une législation propre à combler les aspirations des nombreux organismes qui aident quotidiennement les réfugiés, et non pas d'une mesure qui ne sera pas sanctionnée par les tribunaux parce qu'elle contrevient à certaines dispositions de la Charte ou de la Constitution. Si elle ne subit pas avec succès l'épreuve des tribunaux, tout le travail à l'origine du débat à la Chambre des communes sera compromis. Ce sera tout le système de détermination du statut de réfugié qui sera menacé, voire paralysé à cause d'un jugement de la Cour Suprême ou d'une autre instance judiciaire.

Et que dirons-nous alors aux Canadiens? Que nous avons adopté une mesure qui n'a pas réussi l'épreuve des tribunaux? Que nous devons tout recommencer par le début? Voilà pourquoi cette démarche exigeait une étude longue et minutieuse. Et également beaucoup d'ouverture d'esprit de la part du gouvernement.

Lorsque le ministre a témoigné devant le comité chargé d'étudier le projet de loi C-55, il a déclaré que nous avions entendu un grand nombre de groupes d'intérêt spéciaux et de personnes au cours des dernières semaines, des gens qui avaient des idées bien arrêtées sur la meilleure ligne de conduite à suivre, et qui nous ont fait part des lacunes que comportait cette mesure à leurs yeux. Il a dit les avoir écoutés comme nous tous. Le ministre a ensuite prononcé le discours qu'il avait préparé.